

N° Spécia AVRIL 2020



Ne pas
se serrer
la main



Ne pas s'embrasser
ni se faire
d'accolade

Coronavirus COVID-19

gestes barrières pour vous protéger et protéger les autres



**Respectez les mesures
de confinement** du
Gouvernement



Lavez-vous les mains
très régulièrement
au moins 40 secondes



**Toussez ou éternuez
dans votre coude**
ou dans un mouchoir et
utilisez des mouchoirs
à usage unique



**Respectez une distance
de 1 m** entre les personnes
quand vous sortez et saluez
sans vous serrer la main et
sans embrassade

LA POSTE



Réouverture du Bureau de Poste de BRISACH
Les Lundi Mercredi Vendredi
10h-12h et 14h-16h



simplifier la vie



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Le 15 mars, jour des élections, j'étais loin de penser que je serai à nouveau amené à communiquer avec vous par le biais de ce bulletin municipal en tant que Maire de la commune. L'Etat ayant décidé de différer l'installation des nouvelles équipes municipales élues au 1^{er} tour du scrutin, il me revient en effet de continuer à administrer les affaires municipales avec l'ancienne équipe, toujours aussi motivée et soucieuse de votre bien-être.

Je tiens en 1^{er} lieu à avoir une pensée particulière pour toutes les familles touchées par le Coronavirus dont certaines endeuillées et qui n'ont pu et ne pourront, pour cause de risque sanitaire, accompagner leurs défunts comme elles l'auraient souhaité. C'est triste et regrettable, mais les jours viendront où nous aurons l'occasion de rendre à ces personnes, l'hommage qui leur est dû.

Je profite également de la tribune qui m'est donnée pour saluer le courage des médecins, personnels de réanimations, infirmières, aides-soignants, qui continuent malgré les risques encourus à soigner nos trop nombreux malades et ce avec un professionnalisme sans faille.

Remercier les personnels d'hygiène, de sécurité, collaborateurs des magasins d'alimentation, éboueurs, et tous ceux qui par leur activité participent à améliorer nos conditions de vie en cette période compliquée pour l'ensemble de nos populations.

Pour endiguer la propagation du Covid 19, l'Etat a pris une décision forte, sans précédent, en imposant un confinement à l'ensemble de la population. Je peux comprendre que cela puisse être dur à vivre pour beaucoup, mais cette obligation nous permet aujourd'hui d'épargner de nombreuses vies, ce virus présentant un fort pouvoir de contagion.

Pourtant, le cours de nos vies va bien devoir reprendre. Le déconfinement progressif annoncé pour le 11 mai sera une première étape, mais devra être suivi de gestes prudents et surtout de respect des règles de distanciation sociale.

Il y avait un avant 17 mars et il y aura un après. Les règles à respecter feront que cet après ne ressemblera en rien à ce que nous avons connu, mais ces dernières seront nécessaires pour éviter la deuxième vague de contamination, tant crainte par nos spécialistes de santé.

Afin d'anticiper la fin du confinement, la municipalité avait décidé l'acquisition de 2 masques tissu pour l'ensemble de la population. Entre temps, le Département et la Communauté de Communes ont pris la décision d'acquérir chacun, 1 masque tissu par habitant. Nous avons, par conséquent, adhéré à cette offre qui laisse à charge de la commune une quotité de 50% du coût d'achat du masque du Département.

Considérant cette prise en charge Départementale et Communautaire que je salue, la municipalité a souhaité faire un geste à destination des habitants en commandant en parallèle 1 masque tissu supplémentaire en provenance d'une autre filière. Les conseillers se chargeront de la distribution de ces protections auprès de la population, dès réception de la commande, que nous espérons effective avant le 11 mai.

A l'heure actuelle, nous ne savons pas si le port du masque deviendra une obligation et même si celui-ci est d'intérêt pour endiguer cette pandémie. Mais, sans assurance, cette protection a le mérite de nous rassurer et de nous protéger contre les particules virales transmises sous forme de minuscules gouttelettes de salive, vecteur principal de transmission du Covid 19.

Vous trouverez ci-dessus le rappel des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale qu'il nous faut déjà suivre actuellement et que je vous demande de bien vouloir respecter scrupuleusement pour assurer un déconfinement sécurisé.

Le 11 mai serait également le retour des enfants à l'école. Je ne vous cache pas que nous nous interrogeons tous sur cette décision qui nous semble très compliquée à organiser avec les obligations sécuritaires actuelles. Nous savons tous que les enfants auront beaucoup de mal à respecter les règles prudentielles. Mais cela étant, nous nous plierons aux décisions gouvernementales. Néanmoins, à ce jour, aucune information précise émanant de l'Education nationale n'est parvenue à la Mairie pour définir les mesures d'organisation. Ces éléments devraient se préciser rapidement et le Directeur d'école ne manquera pas d'aviser les parents d'élèves des modalités de reprise le moment venu. Sachez cependant qu'il m'a été confirmé par la Direction des Foyers clubs d'Alsace que l'activité de périscolaire reprendrait dès l'ouverture de l'école.



Je souhaite également vous faire part de l'organisation des services de la Mairie. Comme vous le savez depuis le confinement, la Mairie est fermée mais le secrétariat répond à vos appels. Pour les urgences, il est possible de convenir d'un rendez-vous qui devra, bien entendu, respecter l'ensemble des directives de sécurité.

Le service technique a repris une activité normale.

Les dossiers d'urbanisme sont traités et transmis par voie dématérialisée aux services d'instruction. Concernant les délais d'instruction, vous trouverez dans ce livret tous les renseignements nécessaires.

Je vous rappelle aussi que le point vert reste fermé jusqu'à la réparation totale du mur de clôture et que les biodéchets doivent, pour les deux mois qui viennent, être mis dans vos poubelles avec les déchets domestiques. Une explication détaillée est également fournie dans ce livret.

Pour toute demande particulière concernant le traitement des déchets, nous vous demandons de vous mettre en relation avec la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach ou de vous connecter au site internet de cet Etablissement (voir les coordonnées à la suite de ce bulletin).

Je sais aussi que la nouvelle municipalité issue des urnes le 15 mars attend avec impatience d'être installée. Les dernières informations sur le sujet font écho d'une installation des nouveaux conseillers pour fin mai, voire fin juin 2020 au regard des conditions sanitaires.

J'en profite pour féliciter la future équipe municipale et leur souhaiter de trouver dans ce nouveau challenge, la même satisfaction que les deux dernières équipes municipales ont pu connaître dans l'administration de cette belle commune de Wolfgantzen.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture et à vous demander de prendre soin de vous et de vos proches en cette période si particulière, avec l'espoir de bientôt pouvoir nous retrouver pour ces moments de convivialité que nous affectionnons tant.

Amicalement
Le Maire
François KOEBERLE

INFOS

ANNULATION DES MANIFESTATIONS EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

Soirée Tartes flambées et Marché aux puces des 30 et 31 mai
L'île aux enfants des 27 et 28 juin 2020
Concours Maisons fleuries de fin juillet 2020
Fête du Vin à BREISACH fin août



Les délais d'instruction de l'urbanisme reprennent officiellement à **partir du 24 mai 2020**. Cela implique que tous les dossiers déposés entre le 12 mars et le 23 mai 2020 verront leur délai d'instruction démarrer le 24 mai prochain. Tous les dossiers réceptionnés à partir de cette date seront traités normalement avec un délai courant dès la date d'entrée en mairie sauf rebondissement de la crise sanitaire.

Enfin, les délais de recours pour les dossiers délivrés le 24 mai, ne seront totalement purgés **qu'à partir du 24 juillet 2020**.

GESTION DES DECHETS

COVID-19 et gestion des déchets : des levées supplémentaires

La collecte des ordures ménagères résiduelles est maintenue.

En raison de la suppression de la collecte des biodéchets, 4 levées supplémentaires (gratuites) des bacs d'ordures ménagères sont accordées pour le mois d'avril et de mai.

Seules les ordures ménagères et les biodéchets sont acceptés dans les bacs.



RESEAU D'ASSAINISSEMENT

COVID-19 ET RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

Ayons les bons gestes ! Nous sommes tous responsables !

Avec le confinement, nombreuses sont les interventions nécessitées sur le réseau d'assainissement.

Des quantités importantes de lingettes désinfectantes, nettoyantes sont jetées dans les toilettes et bouchent les canalisations du réseau.

Nous vous rappelons que les lingettes doivent être intégrées à vos déchets domestiques et qu'il est interdit de les jeter dans les toilettes.

Merci de respecter cette règle, ces interventions ayant une incidence significative sur le budget d'assainissement et par conséquent, sur votre facture d'assainissement.

POUR ÉVITER CELA ...



... ÉVITEZ CELA !

Le rejet dans le réseau d'éléments solides (lingettes, couches jetables, cotons tiges grasses etc) est STRICTEMENT INTERDIT.



POINT VERT - DÉCHÈTERIE

En raison de la crise sanitaire actuelle (COVID 19), toutes les déchèteries et l'ensemble des points verts sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Les déchets verts pourront être stockés temporairement dans votre jardin en attendant le retour à la normale.

Pour réduire vos déchets, vous pouvez expérimenter de nouvelles pratiques de jardinage au naturel.

Vous pouvez consulter le site internet de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach ou leur page Facebook pour y trouver des conseils.

Le Point vert de Wolfgantzen est fermé jusqu'à nouvel ordre. Les déchets verts et autres seront à déposer à la déchèterie de BIESHEIM dès reprise d'un fonctionnement normal.

COM COM PAYS RHIN-BRISACH

Accueil Com Com : ☎ 03.89.72.56.49

✉ contact@paysrhinbrisach.fr

Service Collecte et valorisation des déchets :

dechets@paysrhinbrisach.fr

Toutes les informations nécessaires au fonctionnement durant cette période de confinement sont disponibles sur le site internet www.paysrhinbrisach.fr

Nettoyage des abords de clôture extérieurs

Nous vous rappelons que la réglementation stipule que le traitement des mauvaises herbes entre le domaine public et la clôture des particuliers incombent à l'habitant. Pour que nous puissions évoluer dans un environnement agréable, il vous est demandé de bien veiller à entretenir ces espaces conformément aux dispositions légales.



Inscription à l'école primaire du village

En cette période particulière, il vous est demandé de bien vouloir, pour la rentrée 2020, procéder à l'inscription de vos enfants par mail à l'adresse :

ce.068180b@ac-strasbourg.fr

Le Directeur d'école prendra alors contact avec vous dans les meilleurs délais.

